

Trophée CCIMBO Morlaix

du 28 avril au 1^{er} mai 2018

Régate en baie de Morlaix - 9^{ème} édition

Grade :5C
du 28 avril au 1 MAI 2018
Baie de Morlaix
Yacht Club de Morlaix

1. REGLES

La régata sera régie par :
les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
les règlements fédéraux,
la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)
quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux devront arborer à tribord le cagnard fourni par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à

tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale,

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris d'une longueur minimum de 5m .

3.2.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en [complétant le formulaire en ligne](http://www.plaisancebaiedemorlaix.com) disponible sur <http://www.plaisancebaiedemorlaix.com> au plus tard le 28 AVRIL ou en le remettant lors de la confirmation des inscriptions le 28 AVRIL à la maison de la plaisance au port de ROSCOFF .

Chèque libellé à l'ordre de la CCI MBO ou paiement en ligne.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
De 5 à 6 m	30 €
De 6 à 9 m	40 €
De 9 à 11 m	50 €
11 m et plus	60 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
28 AVRIL 2018 de 10h à 12h30 à la maison de la plaisance au port de Roscoff

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
28	16h30
29	11h00
30	11h00
1	10h30

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : affichées le 28 AVRIL à la maison de la plaisance à Roscoff

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier ou banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est *la baie de morlaix ref carte Shom n °7095L*

8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : panne de service ou ponton visiteur à Roscoff.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Il sera remis un Trophée CCI au Vainqueur Toutes classes et des lots aux vainqueurs de chaque classe.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

la première course du samedi 28 sera précédée d'une séance d'entrainement ouverte à tous les bateaux organisée par le Comité départemental de Voile (participation par bateau 20€)

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : gael le cléach : 0611033612
gael.lecleach@gmail.com